

# Aide à l'immobilier

## CC VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE

### Présentation du dispositif

L'aide à l'immobilier a pour objectif de soutenir l'immobilier des entreprises.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les PME des secteurs de :

- la métallurgie,
- la cosmétique,
- les métiers d'art dans le domaine de la céramique,
- les métiers d'art dans le domaine du métal,
- les métiers d'art dans le domaine de l'architecture et des jardins,
- la biotechnologie,
- la viticulture (projets dans des filières d'avenir ou d'innovation hors production primaire),
- les pépinières ou incubateurs (structures privées).

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Ce dispositif vise :

- l'acquisition,
- la rénovation,
- la construction,
- l'aménagement,
- les frais d'études et de diagnostic.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide à l'immobilier est une subvention d'un montant maximal de 20 000 €.

### Informations pratiques

## Quelle démarche à suivre ?

### — Auprès de quel organisme

Le dépôt du dossier se fait auprès de la CC Vallée du Lot et du Vignoble.

Pour plus d'information, il faut contacter le Pôle Développement Économique au 05 65 36 06 51.

### — Cumul possible

Cette aide vient en complément des aides de la région Occitanie.

---

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Filière d'activité
  - > Biotechnologie

---

## Organisme

### CC VALLÉE DU LOT ET DU VIGNOBLE

#### Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble

- 13 rue de la Gare  
46700 PUY-L'ÉVÊQUE  
Téléphone : 05 65 36 06 06  
Web : [ccvly.fr](http://ccvly.fr)